



Direction d'école : Le coup de force de Blanquer

COMMUNIQUÉ

Lors du groupe de travail Direction d'école du vendredi 2 juillet sur les obligations réglementaires de service des personnels, l'administration a décidé d'annoncer, au moment de clore cette réunion, la volonté du ministre Blanquer d'instaurer très rapidement des emplois fonctionnels de directeur·trice dans les écoles où ces personnels bénéficient d'une décharge complète.

En agissant de la sorte, le ministre se passe de la loi Rilhac pour imposer cette mesure réglementaire. Cela fait des semaines que la CGT Éduc'action l'annonce. Cette décision, si elle est confirmée, ne concernerait pour l'heure que les écoles maternelles de 13 classes et plus, ainsi que les écoles élémentaires de 14 classes et plus, soit environ 6% des écoles. Évidemment ce n'est qu'une première marche vers un futur élargissement du dispositif. Ces emplois fonctionnels transformeraient les directeur·trices en supérieur·es hiérarchiques des enseignant·es. Ils se feront selon un détachement, une grille salariale annoncée comme « très avantageuse », avec des missions et des contrats limités dans le temps et renouvelables... Si dans un premier temps il n'y aura pas d'obligation pour les collègues en poste d'accepter ce statut, les futurs personnels recrutés sur ces directions y seront soumis. Aucune date n'est actuellement avancée dans l'attente des derniers arbitrages du ministre, mais il est possible que cela se fasse au cours de l'été.

La CGT Éduc'action dénonce ce procédé sournois et méprisant pour les personnels et les organisations syndicales. En effet, en passant en force à la veille des vacances et après 18 mois compliqués pour l'École, le ministre Blanquer souhaite ainsi éviter la mobilisation des personnels.

La CGT Éduc'action rappelle depuis des mois au ministre que les personnels du premier degré sont très majoritairement opposés à l'instauration d'une hiérarchie et qu'ils l'ont d'ailleurs très massivement exprimé lors du sondage ministériel de novembre 2019. Le mal-être des directeur·trices ne vient pas de l'absence de statut et de pouvoirs, mais bien d'un manque de temps, d'un manque de personnels administratifs statutaires pour les aider et d'une surcharge récurrente de travail.

Face à ce coup de force intolérable, la CGT Éduc'action prendra ses responsabilités et travaillera, avec les organisations syndicales qui le souhaitent, à la construction d'une très large mobilisation dès la rentrée contre ce projet Blanquer.

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 61 84 14 / 0639 94 05 98 / www.cgteducacionmayotte.com

1er.degre.cgt.mayotte@gmail.com